



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 4^{ème} jour du mois de novembre 2024, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e):

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers:
Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.
7. Résolution-Embauche pompier volontaire.
8. Résolution-Affectation fonds réservé pour les élections 2025.
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-346 Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.
10. Résolution-Entente intermunicipale sur les services animaliers et les licences.
- 11. Résolution-Signature et entente intermunicipale sur les services animaliers et les licences 2025-2028.
12. Divers :
 - 12.1 Demande de soutien financier pour l'Association Bénévole de l'île d'Orléans.
 - 12.2 Demande de don Campagne de financement de la Fondation du Manoir Mauvide-Genest.
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

24-099
ou annotation

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

24-100

Sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures du mois d'octobre totalisant 142 587.54 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 13 584.26 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Les élus ont tous produit leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

7. ADOPTION-EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE.

ATTENDU QUE, le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Directeur de Sécurité incendie.

24-101

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**, de procéder à l'embauche de Rafaël Létourneau, pompier volontaire pour le service de protection incendie de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

8. RÉSOLUTION-AFFECTATION FONDS RÉSERVE POUR LES ÉLECTIONS 2025.

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéro 22-104 et 23-116, la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année ou doit être tenue la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

mesures particulières prévus à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être pris en compte);

N° de résolution
ou annulation

ATTENDU QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 500 \$;

24-102

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, **secondé par** Jean-Baptiste Alagnoux, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500 \$ pour l'exercice financier 2024.**

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2024-346 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS.

Avis de motion est par les présentes, donné par Yves Lévesque, qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance du 16 décembre 2024, le règlement # 2024-346, Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans. Le projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

10. RÉSOLUTION-ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES SERVICES ANIMALIERS ET LES LICENCES.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille, a pris connaissance de la correspondance de la Société protectrice des animaux et de la MRC de l'Île-d'Orléans.

24-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Simard, **Secondé par** Marc-Antoine Turcotte, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères), accepte de prolonger l'entente en cours jusqu'au 31 décembre 2024.**

11. RESOLUTION SIGNATURE ET ENTENTE INTERMUNICIPALES SUR LES SERVICES ANIMALIERS ET LES LICENCES 2025-2028.

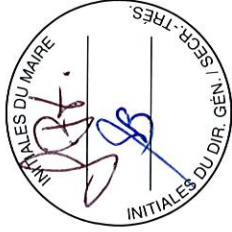
ATTENDU l'entente intermunicipale signée entre la MRC, le village de Sainte-Pétronille, les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et Saint-François-de-l'Île-d'Orléans le 4 novembre 2020 concernant le recensement des chiens et la gestion des licences de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur les territoires desdites municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a signifié aux signataires de ladite entente intermunicipale leur volonté d'y adhérer;

ATTENDU QUE les signataires de ladite entente intermunicipale sont favorables à l'adhésion de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'abroger l'entente intermunicipale en cours et qu'un nouveau projet d'entente intermunicipale soit proposé aux municipalités du territoire;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour conclure une nouvelle entente intermunicipale concernant le recensement des chiens et la gestion des licences



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

devant être délivrées sur le territoire desdites municipalités, de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur ces territoires;

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les municipalités ont compétence relativement à l'encadrement des chiens et, de façon générale, relativement aux animaux;

ATTENDU QUE les municipalités désirent confier à la MRC la fourniture d'un service de contrôle et de secours des animaux et de recensement et de délivrance des licences pour les chiens;

24-104

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Lévesque, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, et il est résolu à l'unanimité de :

- De signifier à la MRC de l'Île-d'Orléans leur volonté de déléguer leurs compétences en matière de contrôle et secours des animaux domestiques de même que le recensement et la vente de licences pour les chiens;
- D'autoriser M. Jean-Pierre Turcotte, maire et Mme Sylvie Beaulieu, directrice générale à signer l'entente intermunicipale qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de quatre (4) ans;
- De transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans la présente résolution.

12. DIVERS.

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ASSOCIATION BENEVOLE DE L'ÎLE-D'ORLEANS.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la demande de soutien financier de l'Association bénévole de l'Île-d'Orléans.

24-105

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par, Yves Lévesque Il est résolu à la majorité des conseillers(ères) d'accorder un montant de 400 \$ à l'organisme.

12.2 DEMANDE DE DON CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU MANOIR MAUVIDE GENEST.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la demande de don concernant la campagne de financement de la Fondation du Manoir Mauvide Genest.

24-106

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme.

13. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

14. PERIODE DE QUESTIONS.

15. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

24-107

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h30.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal